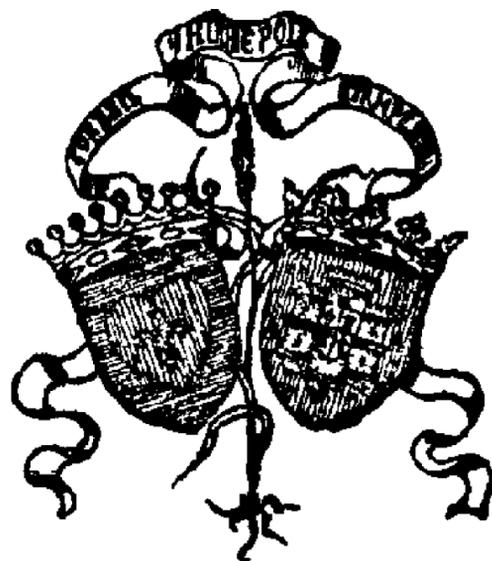


BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE
DE CORBEIL
D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

19^e Année — 1913



PARIS

A. PICARD, ÉDITEUR,

LIBRAIRE DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

Rue Bonaparte, 82

—
MCMXIII

Pen. 80
12437

les deux pilastres, le citoyen Houstas ayant chanté un hymne en l'honneur de leur position, en suite nous avons retourné aux feux où nous avons tous dansé autour en chantant la carmagnole et avons fini par des grands applaudissements et des cris retentissants de vive la République et vive nos représentants.

Fait et arrêté les jours mois et an susdits et ont signé : Pouillot, maire ; Robert, officier ; Fichet, officier ; Rastour, agent national ; Tessier, greffier.

LE RÉTABLISSEMENT DU CULTE A CORBEIL EN 1795

PÉTITION DES HABITANTS DE LA COMMUNE DE CORBEIL, POUR OBTENIR LE
RÉTABLISSEMENT DU CULTE CATHOLIQUE, INTERROMPU DEPUIS 17 MOIS.
1795.

Aux Citoyens administrateurs du District de Corbeil.

Citoyens,

Plusieurs citoyens de la commune de Corbeil désireraient profiter de l'avantage du Décret de la Convention Nationale sur la liberté du Culte, du 3 Ventose dernier ; en conséquence, ils réclament auprès de l' « administration » qu'il leur soit alloué provisoirement la ci-devant église Saint-Spire pour y faire leur culte religieux, en attendant que la Convention Nationale en ait décrété la vente.

C'est dans ce temple où le bon citoyen adressera ses vœux à l'Être suprême, c'est dans ce temple où vous verrez régner la paix et la tranquillité de la République, que les enfants y apprendront à respecter leurs parents et les autorités constituées ; vous les verrez bientôt bannir de leurs cœurs cette mauvaise habitude de blasphémer contre ce grand Dieu, jurement qui fait frémir les bons citoyens.

Citoyens, portez vos regards sur les avantages de la pratique du Culte Catholique : tous frères, réunis dans un même lieu, animés du même esprit, pénétrés des mêmes sentiments, vous les verrez, la face contre terre, adorer le vrai Dieu, cet Être suprême, dont on a voulu en vain effacer l'image de nos cœurs ; c'est dans ce lieu où lui seront rendues des actions de grâces dues à sa grandeur ¹.

Salut et fraternité.

Suivent les signatures.

1. L'auteur de cette pétition est Pierre Fleury, instituteur national.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE LA COMMUNE DE CORBEIL.

*Séance publique du 18 Prairial, an 3^me de la République française
une et indivisible (6 juin 1795).*

Il s'est présenté à la séance plusieurs habitants de cette commune et nommément les Citoyens Massé, Duperray, Philipon, Gauthier, Ory, Bezard, Charon, Davier, Milon, l'Hermite, Tonnelier et autres, lesquels ont dit qu'ils venoient pour présenter à la Municipalité le Citoyen qui désormais doit remplir les fonctions du ministère du Culte catholique. Il a été fait lecture du décret relatif à la liberté des Cultes, en date du onze Prairial, présent mois, afin que chacun put avoir connoissance des obligations qu'il lui impose. Cela fait, le serment requis a été, sur la demande de l'Agent National, prêté entre les mains du Citoyen Maire, et en présence du Corps Municipal, par le Citoyen Joseph André Guiot, ci-devant Prieur-Curé du ci-devant Prieuré de St-Guenault, et sur le champ, il lui en a été délivré acte, au désir de l'article 5 du décret susdatté.

Pour copie conforme : Landry, Officier Municipal, Hallé, Maire, Leclerc, Officier Municipal, Hélie, Officier Municipal, Cousin, Officier Municipal, Cousin-Longchamp, Agent National, Vandet, Secrétaire ¹.

1. A l'issue de cette Cérémonie, l'Abbé Guiot prononça un discours qui est la suite naturelle des deux pièces que nous venons de citer ; mais la place nous faisant défaut, nous publierons ce discours intéressant dans un prochain bulletin.

